

A L A I N B O C Q U E T  
DÉPUTÉ-MAIRE  
DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Monsieur François REBSAMEN  
Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation  
Professionnelle et du Dialogue Social  
127 rue de Grenelle  
75700 PARIS

AB/CV/5071

Le 10 juin 2015

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la réforme de la formation professionnelle et sur l'application de la loi du 5 mars 2014 s'y rapportant.

Le remplacement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 du « droit individuel à formation » par le « compte personnel de formation » se heurte à de grandes difficultés car les salariés accumulent leurs heures de formation faute parfois d'avoir la possibilité de les prendre et les organismes ne peuvent plus travailler.

De nombreux emplois sont en jeu car selon les professionnels de ce secteur « *certifier ses services représente une somme immensurable et les formations imposées sont parfois hors contexte pour les salariés* ».

Par ailleurs, les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) qui gèrent les fonds formation des entreprises mais qui sont également « *prescripteurs et parfois même acheteurs de formation* » viennent de faire l'objet d'un rapport de l'Inspection générale des Affaires Sociales (IGAS).

Ce document « Le contrôle par les OPCA du service fait par les organismes de formation » rendu public en février dernier, pointe certaines déficiences.

Lors de l'examen de ce texte, les députés communistes avaient également souligné la baisse massive de l'obligation de financement de la formation professionnelle par les employeurs, de l'ordre de 2.5 milliards d'euros.

C'est pourquoi, je vous remercie de me faire connaître la connaissance qu'a le gouvernement de ces difficultés et les mesures envisagées pour y remédier.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.



Alain BOCQUET